



XIIIème Législature

Question écrite n°54 905 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Santé et sports

Rubrique : Economie sociale, mutuelles

Analyse : Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières, fonctionnement

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 14 juillet 2009) :

M. Michel Ménard alerte Mme la Ministre de la Santé et des Sports sur la situation de la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières. La CAMIEG est un organisme de sécurité sociale créé par le décret n° 2007-489 du 30 mars 2007 pour prendre en charge la gestion du régime spécial des IEG, précédemment géré par les CMCAS. Or, les dysfonctionnements s'accumulent depuis cette modification de régime : dossiers perdus, décomptes non envoyés, remboursements erronés et tardifs, impossibilité de suivi des dossiers, mise à jour de la carte vitale problématique... Il semble que de nombreuses demandes de remboursements soient en souffrance depuis 2007, engendrant des préjudices importants pour les bénéficiaires qui ont fait les avances de frais ou qui en sont réduits à devoir renoncer à certains soins. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour permettre aux bénéficiaires de ce régime spécial de percevoir, au plus vite, les remboursements qui leur sont dus et de leur garantir les mêmes délais de remboursement que ceux offerts aux bénéficiaires du régime général.